

(N° 12.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1892-1893.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1893.

(Voir les n^{os} 6, V, session extraordinaire de 1892, et 25, session de
1892-1893, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1893 est fixé à la somme de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-trois francs (2,487,463 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 1^{er} décembre 1892.

Les Secrétaires,
ANSPACH-PUISSANT,
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1893.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	— du personnel des bureaux	527,035 »	454,835 »
3	Matériel (dont 6,000 francs comme charge extraordinaire pour 1893 seulement)	53,800 »	
4	Fonds secrets	15,000 »	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>			
6	Allemagne	58,000 »	
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	
8	Bésil	30,000 »	
9	Chine	54,150 »	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 »	
11	Espagne	30,000 »	
12	Etats-Unis	30,000 »	
13	France	58,000 »	
14	Grande-Bretagne	58,000 »	
15	Italie	38,000 »	
16	Japon	58,000 »	
17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000 »	941,650 »
18	Mexique	50,000 »	
19	Pays-Bas	58,000 »	
20	Perse	50,000 »	
21	Portugal	25,000 »	
22	Roumanie	25,000 »	
23	Russie	58,000 »	
24	St-Siège	26,000 »	
25	Serbie	25,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
26	Suisse	15,000 »	
27	Turquie	50,000 »	
28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 »	
CHAPITRE III.			
CONSULATS.			
29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	550,900 »	550,900 »
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE VOYAGE.			
30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	170,000 »	170,000 »
CHAPITRE V.			
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	
32	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Constantinople.	17,000 »	
33	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	75,245 »	229,245 »
34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels.	100,000 »	
35	Frais de chancellerie	25,000 »	
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget.	42,000 »	42,000 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
37	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	62,000 »	114,853 »
38	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	20,000 »	
39	Service de l'émigration.	26,000 »	
4 0	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	6,855 »	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
41	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . .	3,000 »	4,000 »
42	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . fr.		»	2,487,463 »